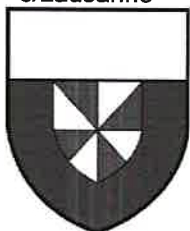


CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 7 octobre 2025

Présidente : Rihs Christiane

Excusés : Bourquin Berger Nathalie – Guggenbühl Hans-Peter – Imgrüt Urs – Keller Jean-Baptiste – Michel Eric – Pralong Monique – Savini Amintore – Zimmermann Pierre-Yves

Absents : Chevalier Pierre-Alain

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications de la Présidente.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assementation de MM. Sylvain Equey et Vincent Moënnath pour l'Entente villageoise, en remplacement de M. Thierry Auberson, conseiller sortant, et de Mme Gordana Favre, démissionnaire.
- 6) Préavis 51/2025 « Demande de crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet ».
- 7) Préavis 52/2025 « Arrêté d'imposition 2026-2027 ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je vous présente, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

La Présidente signale avoir reçu la démission de Mme Gordana Favre, de l'Entente villageoise, et fait lecture de sa lettre ; elle la remercie au nom du conseil communal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2025

Les modifications suivantes sont demandées :

- Page 2 – point 3 – le comité d'Aubignan est composé également Mme Csilla Mesco.
- Page 2 – point 5 – dans le titre il faut lire « en remplacement » et non « en placement ».
- Page 2 – points 2 et 3 – les votations sont prévues pour le 28 septembre 2025 et non le 27 ; les dates pour le week-end à Aubignan sont les 27 et 28 septembre 2025 et non 26 et 27.
- Page 5 – point 18 – 1^{ère} ligne – Il faut lire « le Président demande au rapporteur de la Cogest » et non de la Cofin.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications de la Présidente

Mme Christiane Rihs, Présidente, a été informée par la Municipalité qu'aucun préavis n'était prévu pour la séance du 11 novembre 2025 ; en conséquence, celle-ci est annulée. La prochaine rencontre est donc agendée pour le mardi 16 décembre 2025.

Les activités de la Présidente :

- Le 9 juillet – la remise des pouvoirs entre le président sortant et la nouvelle présidente, rencontre suivie d'un repas.
- Le 13 septembre – Journée Portes ouvertes du SDIS La Mèbre pour leur 15^{ème} anniversaire. Cela s'est déroulé dans les casernes du Mont-sur-Lausanne et de Cheseaux, avec diverses présentations et démonstrations intéressantes.
- Le 15 septembre – Journée de la démocratie avec la Municipalité. Soirée tout public avec peu de participants, mais néanmoins une soirée conviviale et intéressante.
- Le 28 septembre – L'unité pastorale catholique (qui comprend deux paroisses : St-Joseph à Lausanne (quartier Prélaz), Le Bon Pasteur à Prilly et la Communauté Cheseaux-Romanel-Sullens-Bournens-Boussens-Vernand) a organisé pour la première fois leur fête annuelle à Cheseaux. Tout d'abord par une messe dans l'église, suivie d'un apéritif sur le parvis et ensuite un repas en présence de toutes les paroisses, tant catholique que protestante. Elle a pu les rejoindre après le bureau de vote et ainsi faire son premier discours de présidente.

Les activités du bureau :

- Le 21 juillet – assermentation de M. Thierry Auberson, nouveau Municipal.
- Le 24 août – désignation des membres de la commission chargée d'étudier le préavis N° 51/2025 présenté ce soir.
- Le 28 septembre – dépouillement des votations. Le taux de participation pour la commune était de 47.36% et en donne les résultats.
Elle remercie Mme Nadège Fornachon, collaboratrice du contrôle des habitants pour sa présence et son aide. Les prochaines votations sont prévues pour le dimanche 30 novembre 2025.

Mme Christiane Rihs rappelle que l'administration va prochainement basculer sur MCH2 pour les comptes (modèle comptable harmonisé 2) qui est un cadre de référence pour la tenue des comptes des collectivités publiques suisses, notamment les communes et les cantons. Elle a été contactée par une entreprise proposant des formations destinées aux conseils communaux. Après avoir échangé avec la responsable, Mme Sandrine Rainotte, et en avoir discuté avec le Syndic, il a été décidé d'organiser une présentation à l'intention de tous les conseillers qui le souhaiteraient. Cette formation visera à expliquer les particularités des comptes communaux et présenter les principaux changements liés au nouveau modèle MCH2, qui impactent le Conseil communal. Afin de tenir compte de la disponibilité de chacun, cette présentation sera planifiée avant une séance du Conseil communal, un mardi, en octobre ou novembre 2026. Le prochain président ou la prochaine présidente en assurera l'organisation et vous en informera en temps voulu. Le montant forfaitaire de cette intervention qui durera environ une heure est mis au budget 2026.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, donne quelques informations au niveau du personnel : Mme Micaela Colleoni a pris ses fonctions de secrétaire municipale adjointe au début du mois de juillet et elle s'est bien intégrée. M. Jean-Louis Teixeira a débuté la semaine dernière comme chef d'équipe des concierges. Malheureusement la voirie a dû se séparer d'un employé pour des raisons de qualité de travail, le processus de recrutement est en cours. Le syndic indique que le budget est en préparation sous la forme du MCH2 ; il indique d'ores et déjà qu'il ne sera pas possible de présenter un tableau comparatif, donc il va falloir au budget 2026 s'attendre à un moment de flottement au niveau de la compréhension et également pour les comptes.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, tient à remercier les personnes du comité du jumelage qui ont œuvré à l'organisation de la sortie à Aubignan ; mis à part des soucis de car avec une panne sur l'autoroute, des mésaventures en vrac, c'était un super week-end ; l'accueil a été formidable et le week-end a été riche en échanges avec des moments très sympathiques. Les amis d'Aubignan viendront pour leur part en août 2026 en même temps que le Challenge que notre Jeunesse organisera. Elle précise qu'il y a toujours des places au comité du jumelage.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, informe l'assemblée qu'elle a rencontré la commission enfance et jeunesse et deux projets ont été présentés ; le premier déjà validé par le Conseil, la place de jeux de la Saugettas légalisée en 2018 ; et un 2ème projet une petite place de street workout, déjà au budget. Ces projets vont être mis à l'enquête publique. La Municipale indique que les TL sont bien conscients que la ligne 54 est trop bondée depuis l'ouverture du gymnase de Crissier, il est prévu au 14 décembre au changement d'horaire avec un renforcement de cette ligne aux heures stratégiques, cadences au quart d'heure. Cela pose pas mal de problèmes actuellement, notamment un manque de matériel roulant, car beaucoup de bus diesel sont actuellement occupés par Lausanne dans le cadre de plusieurs zones de travaux. Ces bus il faut les faire attendre à des endroits et faire des girations au tour du Pub ; des solutions doivent être trouvées en collaboration entre la commune et les TL. Cette cadence va certainement se généraliser et des solutions pérennes doivent être trouvées.

M. Thierry Auberson, Municipal, informe que depuis son entrée il y a trois mois tout se passe bien, c'est rude mais très intéressant. Concernant les travaux dans le collecteur du chemin des Grands Champs il y a beaucoup de problèmes dans les collecteurs d'eau claire avec beaucoup de calcaire ; des curages sont faits et pour les canalisations que nous ne pouvons pas comme à la route de Morrens des changements devront se faire. Il indique également qu'à la déchetterie il faudra entreprendre des travaux car il y a des infiltrations d'eau sur le toit.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, donne quelques informations concernant les subventions du transport pour les personnes à mobilité réduite, en vigueur depuis le 1er juillet ; une trentaine de personnes en bénéfice et 3 personnes les utilisent assez régulièrement. La semaine passée il y a eu la sortie des seniors à Berne, le retour des participants est favorable.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a fait une présentation au conseil de l'Association régionale d'action sociale Prilly/Echallens (ARASPE) du projet de réorganisation des 10 régions d'action sociale en 7 établissements d'action sociale (établissement autonome de droit public), afin d'harmoniser les périmètres sur ceux des soins à domicile. Ces établissements seront gérés par des conseils d'établissement composés de 5 à 7 membres, dont des représentants des communes + un membre du CMS (un membre du conseil sera aussi présent dans les colloques de direction du CMS). Un pilotage des établissements sera aussi effectué par un copil composé des directeurs des établissements et des membres de la DGCS. Il n'y aura pas de fermeture de sites. Mais dans notre cas, il y aura une fusion avec l'ARASELOL (est lausannois Oron Lavaux) et donc un directeur à choisir entre les 2 actuels. La garantie de l'emploi et du salaire est garantie, mais le poste peut changer. Cela pose aussi des problèmes pour 40 communes du canton (dont Penthelaz) car elles ne sont pas rattachées à la même région pour le CMS. Ces communes devront choisir. Sachant que l'ARAS d'Yverdon gère aussi la petite enfance, cela devient très compliqué. Le planning prévu est si possible avant juin 2026.

4) Informations régionales

--

5) Assermentation de MM. Sylvain Equey et Vincent Moënnath pour l'Entente villageoise, en remplacement de M. Thierry Auberson, conseiller sortant, et de Mme Gordana Favre, démissionnaire

La Présidente demande aux nouveaux membres de se présenter.

M. Sylvain Equey 45 ans, depuis 2017 à Cheseaux, natif de Morrens, un enfant de 14 ans, impliqué dans le football dont il est président depuis 2022. Est fiscaliste à la Direction générale de la fiscalité (DGF), plus précisément à l'inspection fiscale pour les soustractions et les rappels de personnes physiques.

M. Vincent Moënnath 46 ans, marié deux enfants de 20 et 18 ans, depuis 2 ans à Cheseaux. Est directeur adjoint responsable des finances à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCi)

La Présidente procède à l'assermentation de MM. Sylvain Equey et Vincent Moënnath.

6) Préavis 51/2025 « Demande de crédit pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet »

La Présidente rappelle qu'un préavis est une proposition formelle de la Municipalité soumise au Conseil communal, accompagnée d'explications, de justifications et de conclusions ; seules les conclusions sont soumises au vote. La commission peut amender un préavis, mais uniquement sur les conclusions. Mme Christiane Rihs, Présidente, indique que le déroulement des étapes est le suivant :

- Lecture des conclusions de la commission ad hoc et de la Cofin.
- Ouverture de la discussion sur l'entrée en matière. A ce stade, il s'agit de se demander si ce préavis tel que présenté par la Municipalité doit être mis en discussion ou non.
 - Si l'entrée en matière est refusée tout s'arrête, aucune suite ne sera donnée à ce préavis. Cette non-entrée en matière marquerait une pause dans le traitement du sujet, mais n'exclut pas une reprise future et éventuellement pourra, le cas échéant, être réexaminée dans un autre cadre ou à une échéance ultérieure.
 - Si l'entrée en matière est acceptée les discussions, les questions, les débats sur le préavis se poursuivront lorsque la discussion sur ce préavis sera ouverte et le vote pourra dès lors avoir lieu portant sur son acceptation (avec amendement ou non) ou son refus.

La Présidente demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Livia Zaugg indique que la commission propose de déposer un amendement, permettant d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 400'000. —TTC pour « la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet ». Mme Livia Zaugg fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accepter le préavis 51/2025 amendé en octroyant à la Municipalité un crédit de CHF 400'000. —TTC pour « la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires du Marais-du-Billet » et de donner décharge à la commission ad hoc de son mandat.

La Présidente demande au rapport de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Thomas Daetwyler fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 825'000.00 TTC pour ce faire, financé par la trésorerie courante ou par emprunt aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

Mme Christiane Rihs, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, rappelle que ce préavis est présenté pour donner suite au préavis 46/2025 dans le cadre de la réfection de la toiture ; la commission ad hoc de ce dernier préavis avait émis le vœu que la pose de panneaux se fasse simultanément à la rénovation. De plus, les demandes exprimées par le Conseil afin que les bâtiments communaux soient recouverts de panneaux ont également été prises en compte. La Municipalité estime qu'il est important de ne pas se contenter de couvrir l'autoconsommation et qu'il faut aussi contribuer à la production d'énergie verte afin de favoriser la transition énergétique. C'est pourquoi elle propose de couvrir les deux toitures des bâtiments. Ce préavis participe ainsi à la réalisation du plan énergie et climat communal et répond à la future loi sur l'énergie. Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous prie d'accepter ce préavis. Elle tient à souligner qu'en page 2 il y a une erreur dans les chiffres, au point 3, sous production des installations prévues ; la consommation estimée pour la salle de gym est de 163'114 KW et celle du collège de 99'481 KW.

M. Laurent Deschamps relève que ce préavis qui est présenté s'inscrit dans une démarche qui est partagée de toutes et tous ; celle de la transition énergétique et du recours accru aux énergies renouvelables. La volonté de la Municipalité est saluée de positionner la commune comme un exemple et de répondre aux attentes citoyennes en matière de durabilité. Cependant, la commission a relevé plusieurs points essentiels qui justifient pleinement l'amendement proposé, à savoir :

- Tout d'abord, la commission aurait souhaité que ce projet fasse preuve d'une réflexion globale et innovante, en proposant une véritable stratégie énergétique et technique à l'échelle de l'ensemble du site communal du Marais-du-Billet. Il est en effet nécessaire de réexaminer dans leur ensemble les infrastructures scolaires et communales, d'un point de vue énergétique, afin de mieux coordonner les installations. Une projection énergétique mensuelle, plutôt qu'annuelle, permettrait par exemple de dimensionner plus justement les équipements et d'optimiser l'autoconsommation. Dans ce cadre, la commission recommande d'étudier notamment :
 - L'autoconsommation entre bâtiments, plusieurs options sont possibles.
 - L'intégration de batteries de stockage, en commençant par la salle de gymnastique, très utilisée également en soirée.

- A plus long terme, des solutions complémentaires devraient être planifiées, notamment pour le chauffage, l'éclairage, par exemple par la mise en place de systèmes géothermiques ou par la modernisation de l'éclairage public, qui requiert aussi de l'électricité.
- o Il est également primordial de préserver la cohérence électrique du site. A cet égard, la commission recommande d'éviter la création d'une tranchée est-ouest qui couperait la parcelle reliant le collège (voir image en page 5 du préavis).
- o Un autre point concerne le coût total. Alors que, pour un projet de cette envergure les pris du marché se situent généralement entre CHF 1'100.—et CHF 1'300.—/kWp installé, le préavis présenté affiche un montant de près de CHF 3'100. —/kWp, soit presque trois fois plus. La commune a le devoir de garantir une utilisation optimale de l'argent public.
- o A titre de comparaison, une offre actualisée pour 364 panneaux a été obtenue à CHF 174'000.00, contre CHF 260'000.00 initialement. Sur l'ensemble des panneaux cela représenterait une économie au minimum de CHF 140'000.00. Cette somme pourrait être réinvestie de manière utile, par exemple dans du stockage d'énergie ou dans l'installation de bornes de recharge pour voitures et vélos électriques, etc.
- o A titre indicatif, un système de batteries permettant de rendre la salle de gymnastique (et collège) quasiment autonome sur le plan électrique est estimé à environ CHF 100'000.00. Ce montant devra naturellement être affiné, mais il illustre la pertinence d'un réinvestissement ciblé.
- o De plus, des bornes de recharge pour voitures, accessibles aux citoyennes et citoyens de la commune à un tarif préférentiel, offriraient un bénéfice concret et visible de cette transition énergétique, renforçant ainsi l'exemplarité de la démarche communale.
- o La commission a également relevé une incohérence concernant la production attendue. Selon les données du préavis, l'ensoleillement annuel du collège serait 2.5 fois inférieure à celle de la salle de gymnastique. Cette différence interpelle : est-elle liée à l'exposition réelle, ou bien à d'autres paramètres tels que l'inclinaison, le type d'onduleurs ou le nombre de panneaux prévus ? Ou encore des bâtiments avoisinants ? Cette question mérite clarification (voir image page 4 du préavis).

En résumé, la toiture de la salle de gymnastique doit impérativement être rénovée en raison d'infiltrations qui ne peuvent plus attendre. Associer ces travaux à l'installation de panneaux solaire est à la fois cohérent sur le plan technique et avantageux sur le plan financier. Cela permet de regrouper les interventions, de réduire les coûts et de limiter les nuisances. Pour toutes ces raisons, et afin de ne pas retarder ces travaux urgents, la commission a choisi d'amender ce préavis. L'amendement proposé ne remet nullement en cause la volonté de transition énergétique de notre commune. Au contraire, il en renforce la réussite :

- En privilégiant la salle de gymnastique comme première étape.
 - En exigeant des coûts alignés sur la réalité du marché.
 - Et en intégrant une vision durable et coordonnée pour l'ensemble du site communal du MDB,
- Pour toutes ces raisons, M. Laurent Deschamps invite l'assemblée à soutenir cet amendement.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, pour répondre à quelques interrogations elle peut déjà indiquer que :

- o La réflexion a été faite concernant l'intégration d'une batterie, mais actuellement il n'y a pas de place, mais cela est prévu que ce système puisse se brancher sur des batteries ; de plus, la Municipalité ne connaît pas encore l'avenir de la maison de commune.
- o Pour ce qui est du prix, une offre a été demandée et il est certain qu'un appel aux marchés publics sera fait, permettant ainsi de choisir des prix compétitifs.
- o Concernant les bornes de recharge pour les véhicules privés, la Municipalité s'interroge sur la pertinence d'offrir des bornes à recharge, alors que rien n'a été fait pour les véhicules du temps des pompes à essence et est-ce que la commune doit favoriser le trafic privé ?

M. Thomas Daetwyler indique qu'à son sens l'intérêt de la commune est d'accepter l'amendement proposé. Après renseignements pris il y a quelques éléments qui doivent être évoqués ici et ce préavis ne prend pas en compte certains éléments importants. Par exemple la production de cette installation contribuerait à encombrer le réseau, il serait donc bien de songer à la création d'un mini réseaux de production solaire « green », afin que les bâtiments communaux qui se trouvent à proximité pourraient s'alimenter sur ce mini réseau. Cela contribuera à désencombrer le réseau tout en rappelant que la commune a le devoir d'exemplarité et ce devoir ne serait pas atteint avec le préavis présenté. Pour le stockage, il faudrait effectivement impérativement anticiper un local pour la batterie en amont et non en aval, car ce n'est pas quand l'installation est là qu'il faut y réfléchir. La tranchée est-ouest n'est pas adéquate. De son point de vue tous les aspects n'ont pas été suffisamment anticipés et les intérêts de la commune ne sont pas défendus. Il invite à accepter l'amendement.

M. Etienne Fleury, Syndic, entend bien ces remarques : l'origine de ce préavis était de profiter de la rénovation de la toiture. Si on fait une étude complète avec mise en réseaux et batterie et tout ce qui s'en suit, l'opportunité de profiter des travaux de réfection va être manquée. Le but de ce crédit est de profiter de s'intégrer dans la rénovation car elle doit être faite, à l'avenir nous pourrions continuer à développer les énergies renouvelables au sein de la commune. Il a l'impression que l'on fait le débat de l'énergie en Suisse ; inévitablement nous devons faire la rénovation de la toiture même sans l'installation des panneaux.

M. Jean-Dominique Decotignie vient d'entendre l'intervention du Syndic et indique que ce n'est pas le cas de revoir toute l'installation du réseau. Comme la plupart des membres du conseil il se dit favorable à la pose de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. C'est aussi ce que dit la commission ad hoc. Cela dit, la commune se doit d'être un exemple. C'est pourquoi la commission ad hoc vous propose d'amender le préavis de manière à faire de ce projet un exemple de ce qui se fait de mieux dans le domaine. Il faut accepter l'amendement proposé par la commission. Pourquoi ? Le préavis a visiblement été rédigé dans la précipitation. Il contient beaucoup trop d'erreurs au niveau des coûts (par exemple des panneaux solaires), de la consommation (pas d'autoconsommation), de la production (au niveau du collège) et surtout en ce qui concerne la technique. Alors pourquoi accepter l'amendement qui restreint le montant octroyé ? Parce que le montant proposé permettra de réaliser les travaux urgents soit la couverture en panneaux solaires de la salle de gym qui pourra ainsi être effectuée en même temps que les travaux de réfection votés ce printemps. On pourra ainsi optimiser les coûts. Pourquoi refuser le reste ? Comme indiqué dans le préavis, la commune a un devoir d'exemplarité. Elle se doit d'être un exemple, une vitrine de ce qui peut se faire de mieux en matière de transition énergétique. Le projet proposé est tout sauf cela. Il ne prévoit rien pour utiliser l'excédent d'énergie, sachant que 80 % de la production est renvoyée au réseau et risque donc d'être totalement perdue si la Romande Energie décide que la production est trop élevée comme elle menace déjà de la faire. On pourrait prévoir des bornes de recharge pour les véhicules de la commune et pour la population. Le projet ne prévoit pas la transition vers les pompes à chaleur qui sera obligatoire à terme. Le projet ne prévoit rien en termes de stockage et de gestion de l'énergie. Le projet ne prévoit rien en cas de black-out (cas de coupure complète d'électricité) alors que la maison de commune doit servir de point de rencontre d'urgence si cela se produit en ayant un réseau autonome. Vous direz qu'on peut toujours ajouter ces éléments après coup. Faux ! On ne pourra l'ajouter que si cela est prévu dès le départ. Cela n'est absolument pas le cas dans ce préavis. Certains pourront se dire qui est-il pour dire tout cela ? Il indique que l'un de ses derniers postes a été chef de secteur au CSEM (Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique à Neuchâtel) qui est le centre qui a développé la plupart des innovations suisses en matière de panneaux solaires. Il connaît donc bien le sujet. En résumé, au vu du manque de maturité du préavis, il propose d'accepter l'amendement de la commission qui préserve l'avenir, ce qui n'est pas le cas du préavis, tout en optimisant les coûts et les délais. Ceci permettra à la Municipalité d'aller de l'avant pour les travaux urgents et de revoir le projet pour en faire un exemple de ce qui se fait de mieux.

M. Antoine Müller dit ne pas être un expert sur ce sujet et à deux questions de compréhension. La commission pointe des insuffisances dans ce préavis, lesquelles à son avis nécessiteraient plus de fonds pour être résolues. Si le préavis comme présenté par la Municipalité est accepté les deux bâtiments seront recouverts de panneaux et si on accepte l'amendement proposé par la commission on ne fera qu'un seul bâtiment et pas l'autre. Si l'on en fait qu'un dans quel délai et quelle échéance le deuxième pourrait être fait ? Aujourd'hui une révision de la loi sur l'énergie est en cours, et il est fort probable qu'au moment de la réfection des toitures il y aura potentiellement l'obligation d'installer des panneaux solaires ? Il demande donc à la Municipalité si l'on ne fait pas le deuxième bâtiment que va-t-il se passer ?

M. Etienne Fleury, Syndic, entend bien M. Jean-Dominique Decotignie et comprend les interventions. Il dit que soit : A le préavis était totalement à côté de la plaque et il est possible de tout faire avec CHF 400'000.—, mais dit en douter ; soit B on va faire avec les 400'000.— vraisemblablement la salle de gym et mettre en standby la toiture du collège du Marais-du-Billet. La Municipalité viendrait alors dans un deuxième temps avec un autre projet plus abouti. Quant à la loi sur l'énergie, il s'interroge sur la surproduction si c'est déjà le cas aujourd'hui.

M. Joël Humbert indique que les arguments de MM. Laurent Deschamps et Jean-Dominique Decotignie lui semblent très intéressants. Pour sa part il soutient l'amendement.

M. Kim Rochat comprend que la Municipalité a voulu donner suite à une demande du préavis 46/2025 et qu'elle cherche à prendre l'opportunité des travaux prévus de la toiture. Est-ce que l'économie faite en regroupant les travaux a été chiffrée ? En gros est-ce urgent ou pourrions-nous tout reporter ?

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, répond que l'économie n'a pas été chiffrée. La mise en place de l'échafaudage en tous les cas est déjà une économie.

M. Jean-Dominique Decotignie pour répondre à M. Antoine Muller indique que nous n'avons pas la moindre réflexion sur ce qui va être fait et indique ne pas avoir confiance sur ce qui est mentionné dans le préavis. A son avis les CHF 400'000.00 permettront largement de mettre des panneaux solaires des deux côtés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote concernant l'amendement et en fait lecture.

▪ **L'amendement proposé est accepté à la majorité, avec trois avis contraires, 5 abstentions.**

Mme Christiane Rihs, Présidente, passe au vote concernant le préavis tel qu'amendé.

▪ **Le préavis amendé 51/2025 est accepté à la majorité avec 2 avis contraires et 5 absents.**

7) Préavis 52/2025 « Arrêt d'imposition 2026-2027 »

La Présidente demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sergio Del Gottardo fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'approuver l'Arrêté d'imposition 2026-2027 tel que présenté et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

Mme Christiane Rihs, Présidente, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, rappelle le budget 2026 avec le plan d'investissement pour les cinq prochaines années, dont les investissements planifiés sont nécessaires. Le contexte économique à moyen terme est incertain. Dans ce contexte la Municipalité ne souhaite pas diminuer le taux d'imposition.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote.

- **Le préavis 52/2025 est accepté à la majorité avec trois abstentions.**

8) Divers et propositions individuelles

M. Basile Monnier demande si les anneaux de la salle de gym du Marais du Billet vont être réparés, car il y a quelques soucis techniques.

La Municipalité prend note.

Mme Annick Péguiron constate de plus en plus d'incivilités au centre du village. Notamment au Marais-du-Billet. De plus, à partir de 22 heures les habitants doivent subir beaucoup de nuisances. Ne pourrait-il pas y avoir des patrouilles plus régulières dans les différents quartiers impactés par ces nuisances ? Les gens marchent même dans les champs sans respecter le travail des agriculteurs.

Mme Martine Lob pour les incivilités comme elle voit la gendarmerie vendredi elle va leur demander d'être attentive et de faire des patrouilles régulièrement pour calmer le jeu. Les agents de la sécurité publique la Commune ne travaillant pas la nuit il serait assez judicieux de faire le 117 ; ils ne viendront pas systématiquement mais si plusieurs habitants appellent ils se déplaceront.

Mme Annick Péguiron demande si un contrat de prestations pour des interventions ponctuelles ne pourrait pas être passé ?

Mme Livia Zaugg pour faire suite à l'intervention de M. Basile Monnier tient à souligner qu'elle exploite cette salle depuis 2011 et ne peut que constater qu'elle a été mal conçue. Aucun concours d'agrès ne peut y être organisé, car lorsque les gymnastes se balancent aux anneaux, ils le font au-dessus des têtes du public. Cela s'explique par le fait que les gradins doivent être avancés pour accueillir les spectateurs.

M. Jean-Dominique Decotignie dit avoir été approché par plusieurs personnes concernant le parking du Grand Pré ; il semblerait que les blocs à l'entrée sont beaucoup trop rapprochés. Ne pourrions-nous pas les espacer légèrement ?

M. Etienne Fleury, Syndic, rappelle que le but de l'installation de ces blocs est d'empêcher les caravanes de passer. Ils vont être normalement enlevés pour cet hiver, mais ils seront réinstallés le printemps ; il fera en sorte qu'ils soient légèrement plus espacés.

M. Walter Lanz indique avoir participé à la sortie organisée pour les aînés et il remercie la Municipalité pour l'organisation et payé cette jolie sortie grandement appréciée par les participants.

M. Medi Zeqiri indique que la jeune April Fohouo est devenue à Lima la première Suissesse championne du monde M21 de judo. Cela mériterait que la Municipalité organise quelque chose en son honneur.

M. Etienne Fleury, Syndic, en prend acte et rappelle qu'il y a deux ans le mérite lui avait été attribué.

Christiane Rihs



Présidente du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 22 :05
Cheseaux, le 12 octobre 2025

Prochaine séance :
Mardi 16 décembre 2025